

Navigation: Nouvel onglet | Courrier familles URGENT... | Le Figaro - Actualité en div... | Messagerie sécurisée - Mo... | Accueil | impots.gouv.fr | Particuliers | authentification | Mes services gestionnaires | Comment faire une captu... |

URL: https://www.lesleir...

Logo: impots.gouv.fr

Menu: Accueil | Particulier | Professionnel | Partenaire | Collectivité | International | English

Recherche: ex.: Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...

Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs

Suis-je concerné par cette aide ?

Ce fonds de solidarité, mis en place par l'Etat avec les régions, vise à soutenir les très petites entreprises (TPE) les plus touchées par les conséquences économiques de la crise du coronavirus.

Il s'adresse aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association, etc.) et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs).

Sont éligibles les TPE de 10 salariés ou moins, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros sur le dernier exercice clos.

Initialement prévu pour les entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou ont perdu plus de 70% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019, à compter de vendredi, le gouvernement a décidé d'octroyer l'aide y compris pour les entreprises dont le chiffre d'affaires baisse de plus de 50%. Sous réserve de la sortie du décret correspondant dans les jours prochains et à compter de vendredi, les entreprises dans cette situation pourront également se déclarer dans les mêmes conditions que les autres sur le site.

Cette aide, qui pourra aller jusqu'à 3 500 € par entreprise, contient deux volets :

- Sur simple déclaration dématérialisée dans votre espace particulier, votre entreprise pourra bénéficier d'une aide d'un montant égal à la perte déclarée de chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019, dans la limite de 1 500 € ;
- Les entreprises les plus en difficulté pourront à compter du 15 avril, solliciter une aide complémentaire de 2000 € auprès des services de la région où ils exercent leur activité. Des plateformes régionales seront ouvertes à cet effet.

Ces aides directes s'ajoutent à l'ensemble des autres mesures de soutien mises en œuvre pour les entreprises (report de charges fiscales et sociales, prêts garantis, chômage partiel, report de loyers et factures, etc.)

09:38 01/04/2020

cliquer ici

Navigation: Nouvel onglet | Courrier familles URGENT... | Le Figaro - Actualité en div... | Messagerie sécurisée - Mo... | Tableau de bord - Mon espa... | Particuliers | authentification | Mes services gestionnaires | Comment faire une captu... |

URL: https://www.lesleir...

Logo: impots.gouv.fr

Menu: Recherche | Messagerie sécurisée | Mon profil | Déconnexion

Tableau de bord | Prélèvement à la source | Paiements | Documents | Simulations | Données publiques | Achats | Mes contacts

BAISSE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

Une baisse d'impôt a été décidée par le gouvernement. Si vous en bénéficiez, votre taux de prélèvement à la source en tient compte automatiquement. Ce taux s'appliquera dès janvier 2020.

Vous pouvez suivre l'évolution de votre taux dans la rubrique « Consulter l'historique de tous vos prélèvements » du service « Gérer mon prélèvement à la source »

Pour estimer votre gain d'impôt, c'est ici : [Accéder au simulateur](#)

Pour consulter l'évolution de votre taux, cliquez ici : [Gérer mon prélèvement à la source](#)

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL

Le taux de votre acompte est de : [REDACTED]

[Gérer mon prélèvement à la source](#)

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS

Sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

Vous n'avez pas d'acompte pour le mois en cours

09:38 01/04/2020

cliquer ici

Navigation: Courrier familles URGENT, Le Figaro - Actualité en div, Messagerie sécurisée - Mon, Particuliers | authentification, Mes services gestionnaires, Comment faire une captu...

URL: cfspart.impots.gouv.fr/enq/emsu/messagerie.do

Mon espace particulier
impots.gouv.fr

Recherche, Messagerie sécurisée, Mon profil, Déconnexion

FRANK DEMALLY
N° fiscal: 024025560313
Dernière connexion le 15 mars 2020 à 18:29

bord, Prélèvement à la source, Paiements, Documents, Simulations, Données publiques, Achats, Mes contacts

Tableau de bord > Messagerie sécurisée

Mes échanges

Mes échanges, Mes brouillons

Mes coordonnées

- Je signale un changement de situation personnelle
- J'ai besoin de justificatifs
- N° 1552440396: J'ai une question générale sur le prélèvement à la source
- Je signale une erreur sur le montant qui m'a été prélevé à la source
- N° 1002785692: J'ai un problème concernant le paiement de mes impôts
- Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt
- J'ai reçu une relance pour non dépôt de ma déclaration de revenus
- Je pose une autre question/J'ai une autre demande
- Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie COVID-19

Canal	Statut	Date création	Dernier message le
Interne	Terminé	04/02/2019	04/02/2019
Internet	Terminé	10/02/2018	10/02/2018

1 10

cliquer ici

https://cfspart.impots.gouv.fr/gaa2-zu-map/#

09:38 01/04/2020

Navigation bar: Nouvel onglet, Courrier familles URGENT.pdf, Le Figaro - Actualité en direct, Messagerie sécurisée - Mon esp..., Message sécurisée - Mon esp..., Particuliers | authentification, Messagerie sécurisée - Mon esp...

URL: https://www.lesdejar.com

Mon espace particulier

FRANCK DEMALLY
N° fiscal : 024020500113
Dernière connexion le 15 mars 2020 à 19:29

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Simulations Données publiques Achats Mes contacts

Tableau de bord > **Messagerie sécurisée**

Je certifie sur l'honneur que mon entreprise remplit les conditions pour bénéficier de cette aide. (exactitude des informations déclarées ainsi que mon entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales au 1er mars 2020, L'article 441-4 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensuelle en ne s'agissant d'un organisme public ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage financier.)

Coordonnées du demandeur

Nom : []
Prénom : []
Qualité : [Sélectionner la qualité]
Adresse : []
Code postal : []
Ville : []
Région : [Sélectionner la région]

Utilisez votre SIRET de votre établissement *

SIRET : []
SIREN : []
NIC : []

Utilisez l'indiquer la période concernée par votre demande *

Calcul de votre aide

Mon entreprise fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public durant la période

Mon entreprise a subi une perte de chiffre d'affaires supérieure à 70 % sur la période par rapport au chiffre d'affaires de référence

Coordonnées bancaires

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être actuellement ouvert et connu de l'administration fiscale au 15/12/2019 à défaut, le délai de traitement du dossier pourra être allongé.

Titulaire du compte bancaire : []
Code IBAN : []
Code BIC : []

Déclaration

Je certifie sur l'honneur que mon entreprise remplit les conditions pour bénéficier de cette aide. (exactitude des informations déclarées ainsi que mon entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales au 1er mars 2020, L'article 441-4 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensuelle en ne s'agissant d'un organisme public ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage financier.)

Vous pouvez saisir un code d'identification de vos données ainsi que des à la fin de la déclaration en appuyant votre clavier sur la touche **Alt** et la touche **F** simultanément.

Valider Annuler un brouillon Abandonner

cocher

compléter les informations

valider

Navigation bar: Nouvel onglet, Courrier familles URGENT.pdf, Le Figaro - Actualité en direct, Messagerie sécurisée - Mon esp..., Message sécurisée - Mon esp..., Particuliers | authentification, Messagerie sécurisée - Mon esp...

URL: https://www.lesdejar.com

Mon espace particulier

FRANCK DEMALLY
N° fiscal : 024020500113
Dernière connexion le 15 mars 2020 à 19:29

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Simulations Données publiques Achats Mes contacts

Tableau de bord > **Messagerie sécurisée**

Je certifie sur l'honneur que mon entreprise remplit les conditions suivantes :

1° Elle a débuté son activité avant le 1er février 2020 ;
2° Elle n'a pas obtenu de déclaration de cessation de paiement au 1er mars 2020 ;
3° Son chiffre d'affaires net est inférieur à 800 000 euros ;
4° Le montant de son chiffre d'affaires hors taxes ou de ses recettes hors taxes constatées au cours de la période concernée est inférieur à un million d'euros. Pour les entreprises n'ayant pas encore commencé leur activité, le chiffre d'affaires net est calculé sur la période comprise entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2020 ;
5° Pour les personnes physiques ou pour les personnes morales, le dirigeant majoritaire n'est pas titulaire, au 1er février 2020, d'un contrat de travail à temps complet ou d'une période de vacances et n'a pas bénéficié, au cours de la période concernée, le 31 mars 2020, d'indemnités journalières de sécurité sociale d'un montant supérieur à 800 euros ;
6° Elle n'est pas contrôlée par une société commerciale au sens de l'article L. 235-3 du code de commerce ;
7° Lorsque elle contrôle une ou plusieurs sociétés commerciales au sens de l'article L. 235-3 du code de commerce, la somme des salariés, des chiffres d'affaires, et des bénéfices des entités liées respectent les seuils fixés au 3°, 4° et 5°.

Coordonnées du demandeur

Nom : []
Prénom : []
Qualité : [Sélectionner la qualité]
Adresse : []
Code postal : []
Ville : []
Région : [Sélectionner la région]

Utilisez votre SIRET de votre établissement *

SIRET : []
SIREN : []
NIC : []

Utilisez l'indiquer la période concernée par votre demande *

Calcul de votre aide

Mon entreprise fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public durant la période

Mon entreprise a subi une perte de chiffre d'affaires supérieure à 70 % sur la période par rapport au chiffre d'affaires de référence

Coordonnées bancaires

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être actuellement ouvert et connu de l'administration fiscale au 15/12/2019 à défaut, le délai de traitement du dossier pourra être allongé.

Titulaire du compte bancaire : []
Code IBAN : []
Code BIC : []

Déclaration

Je certifie sur l'honneur que mon entreprise remplit les conditions pour bénéficier de cette aide. (exactitude des informations déclarées ainsi que mon entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales au 1er mars 2020, L'article 441-4 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensuelle en ne s'agissant d'un organisme public ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage financier.)